

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 juin 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2019-04-48 – URBANISME (2.1) – COMMUNE DE TOUL :
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME**

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’I. GASPAR), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOIX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

Depuis l'approbation du PLU de Toul en date du 06 décembre 2007, quelques évolutions mineures s'imposent.

Le premier objet de cette modification, fait suite à l'installation prochaine du siège de la Fédération 54 de Pêche en lieu et place de l'actuel mini-golf (proche de la porte de Moselle), la ville de Toul souhaite transférer ce dernier à proximité directe du centre-ville et des terrains de sport existants. Pour satisfaire à ce besoin, un sous-zonage N1 est donc créé sur une partie des terrains de sports du Lycée Majorelle (Avancée Porte de Metz - Quai de la Glacière) afin d'y relocaliser ce mini-golf.

Le second objet de cette modification doit permettre l'aménagement d'un lotissement et la construction de huit lots à destination d'habitation en zone UD (zone constructible). Pour ce faire, l'emplacement réservé n°12 repéré dans le PLU de Toul, situé avenue du Président JFK et destiné initialement à l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football est supprimé.

Ces évolutions portent uniquement sur le règlement graphique (plans de zonage) et permettent de faciliter l'implantation des futures constructions.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-57, L. 5217-2, L. 5217-5 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-9, L.153-45 à L.153-48 et R.153-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toul approuvé le 06 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Président en date du 30 novembre 2018 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU ;

Vu la délibération du 13 décembre 2018 précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée faite au Préfet de Meurthe et Moselle et aux personnes publiques associées ;

Considérant la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée pendant un mois ;

Considérant que, durant la mise à disposition du dossier, aucune observation n'a été formulée ;

Considérant qu'en l'absence de PLU intercommunal, à ce jour, les documents d'urbanisme des communes membres restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Toul ;**
- **Approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Toul ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

